



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°25/005

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Hangar 45, Chaussée Pondichéry, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4730 et en vue d'être utilisée comme bureaux administratifs pour une activité de travaux courants faibles.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société DALKIA ELECTROTECHNICS, dont le siège social est situé 33, Place des Corolles, Tour Europe, TSA 77655, 92099 PARIS LA DEFENSE CEDEX, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société DALKIA ELECTROTECHNICS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 25-004 portant sur la dépendance susvisée le 25 mars 2025.

Description de la dépendance : une surface de bureaux (bureau n° 26) d'une superficie de 11,67 m² et une surface de bureaux (bureau n° 27) d'une superficie de 12,24 m² situées au Hangar 45, Chaussée Pondichéry, sur la commune du Havre.

Durée de la convention : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 25-004 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.